

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE 05 juin 2026	
DATE DE CONVOCATION 29 mai 2026	
DATE D’AFFICHAGE 09 juin 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	24
PROCURATION(S)	8
VOTANTS	32
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.	
Le Maire	

Le CINQ JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, NDIAYE, DOUCOURÉ, DELIKAYA, GUILLON, RABOTOT
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, YERLIKAYA, CARDONA GIL, VINCENT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. GRESSENT, MARC, SVINH et Mme DORDAIN, ABOKI, FOUAK NTONDELE, CADEIA, LAMBERT.

Était absent : M. AÏT BABA

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à Mme DESLANDES, Mme ABOKI à M. CORNILLEAU, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, Mme Claude FOUAK NTONDELE à M. LEGO, M. MARC à M. JAMET, Mme CADEIA à M. BOUCAT, M. SVINH à Mme ROUSSELIN, Mme LAMBERT à Mme BENAMARA.

Mme Béatrice DEBOISSY
est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, Mmes ECHARD-GOUBERT, et ZAPPIA.

Délibération N°01

ÉLECTIONS SÉNATORIALES – DÉSIGNATION DES SUPPLÉANTS

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Il convient de désigner 9 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- M. Jean-Jacques Coquelet
- M. Christian Avollé
- M. Lény Rabotot
- M. Goulwen Doucouré

M. le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Accusé de réception en préfecture,
0277170701-260608-D-26-06
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Une seule candidature : liste Val-de-Reuil en Vrai :

- M. Léandre ALEXIS
- Mme Graziella QUESNAY
- M. Mokhtar BENHARI
- Mme Marie-France TARDIF
- M. Nicolas ROUSSELIN
- Mme Margot OLIER
- M. Christophe PRESTOT
- Mme Inès EL MAHI
- M. Roger AUBERT

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	32
Nombre de votants (enveloppes déposées)	32
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	31

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Val-de-Reuil en Vrai	31	Trente-et-un

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- L'ensemble des candidats de la liste *Val-de-Reuil en Vrai*

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET